

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**

<p><b>Date de convocation :</b> 15/05/2023</p> <p><b>Membres :</b></p> <p>En exercice <input type="text" value="19"/></p> <p>Présents : <input type="text" value="14"/></p> <p>Votants : <input type="text" value="18"/></p> <p><b>Date d'affichage :</b> 23/05/2023</p> <p><b>Date de publication :</b> 23/05/2023</p>	<p><b>Le 22 mai 2023 à 20h30 au foyer polyvalent</b></p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Georges CLAIR, Maire.</p> <p><b>Étaient présents :</b> Gabriel BEUGIN, Daniel BORDES, Jean-Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Vincent NEVOT, Katia PEDEMAY, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER</p> <p><b>Étaient représentées :</b> Anne-Marie CAUSSE par Katia PEDEMAY, Huguette LALANNE par Aurélia FOURNIER, Carine LASSOUANE par Lionel COUBRA et Muriel PAILLER par Tovo RABEMANANTSOA</p> <p><b>Absent :</b> Damien OBRADOR</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Katia PEDEMAY</p>
---	---

**DÉLIBÉRATION N° 2023-55**

**OBJET : Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal pour l'implantation d'une station météorologique sur la parcelle 077 D 2036**

A la suite des différentes inondations que le territoire de la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) a pu connaître en mai 2020, le 1<sup>er</sup> février 2021 et le 17 juin 2021, la CCM installe des stations météorologiques sur l'ensemble de son territoire afin d'affiner sa connaissance, parfaire ses modèles hydrauliques et être informée en temps réel des conditions météorologiques.

Il est proposé que la Commune mette à disposition de la CCM sur le domaine public communal, rue du Cam Bas à Villagrains, une parcelle (077 D 2036) pour la mise en place de deux stations météorologiques.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'acter cette convention pour autoriser l'occupation temporaire du domaine public communal pour l'implantation d'une station météorologique sur la parcelle 077 D 2036,
- d'autoriser M. le Maire à signer cette convention ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

**POUR : 18**

**CONTRE : 00**


**ABSTENTION : 00**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

En mairie, le 22 mai 2023

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance



Katia PEDEMAY